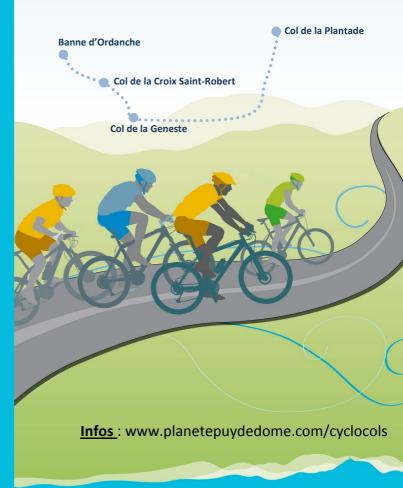


Accès réservés aux cyclistes Du 16 juin au 25 septembre 2014 de 6h à

Cyclo-cols du Puy-de-Dôme





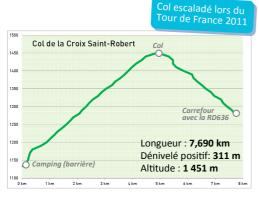
Accès réservés

Du 16 juin au 25 septembre 2014 de 6 h à 11h

Les lundis

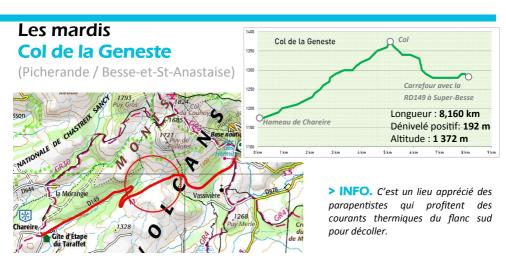
Col de la Croix Saint-Robert

(Le Mont-Dore / Chambon-sur-Lac)





> INFO. Situé entre Besse-et-Saint-Anastaise et Le Mont-Dore. Sur la RD 36, à quelques kilomètres du col, se trouve le rocher de l'Aigle qui offre un point de vue époustouflant sur les monts Dore. La descente du col vers Besse s'effectue à travers le plateau de Durbise et ses immenses pâturages.



aux cyclistes

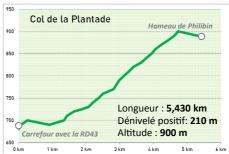
sur 4 cols du département

Les mercredis

Col de la Plantade

(Lachaux)

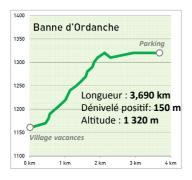




> INFO. Le Rez-de-Sol est une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de 88 ha. C'est le plus grand filon de quartz du Massif central, il s'étend sur près de 1 km. L'autre curiosité du secteur est la Pierre de sang, pierre à cupule en granite de 20 à 30 m². La légende locale en a fait une pierre à sacrifice du temps des druides...

Les jeudis Banne d'Ordanche

(Murat-le-Quaire)





> INFO. Le site de la Banne d'Ordanche est un haut lieu d'estive sur lequel pâturent des troupeaux de moutons veillés par le berger et ses chiens ; ce site accueille également les passionnés d'aéromodélisme.



Dôme, en partenariat avec les collectivités de Picherande, Besse, Murat-le-Quaire, Chambon-sur-Lac, le Mont-Dore, Lachaux et les Offices de Tourisme concernés ont souhaité permettre une pratique exclusive du vélo sur certains sommets du département reconnus pour leur beauté et la qualité des routes qui le sillonnent.

À cet effet, les cols de la Croix Saint-Robert, de la Geneste, de la Plantade et la Banne d'Ordanche seront fermés à la circulation automobile du 16 iuin au 25 septembre 2014 de 6h à 11h hormis aux cyclistes et aux riverains.

INFORMATIONS

- Office de Tourisme du Sancy (www.sancy.com)
- Maison du tourisme du Livradois-Forez (www.parc-livradois-forez.org)
- PlanètePuvdeDôme.com une marque du Conseil général 63

UNE SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE





les cyclo-cols

Le Conseil général a mis en place une signalétique spécifique et signalisation routière une avertissant de l'ouverture privilégiée des cols aux cyclistes. elles sont présentes sur les quatre lieux concernés l'opération.

QUELQUES CONSEILS

La sécurité avant tout

Rester prudent, la route est fréquentée par d'autres véhicules. l'accès étant autorisé également aux riverains.

À chacun son rythme...

Le cyclotourisme est une activité sportive mais surtout un loisir que chacun pratique selon son niveau.

Prévoir son équipement...

Le vélo et le casque : vérifier le dispositif de freinage et l'état des pneus. Vérifier le bon réglage du vélo par rapport à sa morphologie. Porter un casque vélo est fortement conseillé, les chutes à vélo ne sont pas rares.

